

MARSILLY



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 novembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six novembre, le Conseil Municipal légalement convoqué en date du vingt-et-un novembre deux mil vingt-quatre, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Hervé PINEAU, Maire.

Présents : Monsieur Hervé PINEAU, Monsieur Jacques GLENEAUD, Madame Martine RENAUD, Madame Laureyne VIAUD-TANQUART, Monsieur Franck COUDRAY, Monsieur Joseph GARCIA, Madame Monique BARRIERE, Monsieur Daniel MAHE, Madame Joële CHAMBRIER-DONNADIEU, Madame Marie BADIER, Monsieur Stéphane ALLAIS, Monsieur Sylvain FLOGNY, Madame Nicole MANGOT

Absents excusés : Madame Caroline BOURGUE, Monsieur Flavien GENDRON

Absents : Madame Annie COURCY, Monsieur Christophe GUIBERT, Monsieur Eric FERAUD, Monsieur Gilles PIARD

Secrétaire de séance : Monsieur Joseph GARCIA

Date de la convocation : 21/11/2024		Nombre de votants	13
Nombre de membres afférents		Bulletins blancs	00
au Conseil Municipal :	23	Abstentions	00
Nombre de membres en exercice	19	Suffrages exprimés	13
Nombre de membres présents	13	Pour	13
Nombre de procuration	00	Contre	00

24.77 - Avenant n° 1 à la convention de mise à disposition des infrastructures communales au profit de l'association Sport pour Tous, pour la saison associative 2024/2025 - Autorisation de signature

Dans le cadre du soutien aux associations marselloises, la Commune, en plus d'une aide financière versée sous forme de subvention, est amenée à mettre gracieusement à disposition de celles-ci des locaux et/ou équipements communaux, selon des modalités réglées par voie de convention entre la commune et les associations utilisatrices, qu'elles soient sportives, culturelles ou de loisirs. Celles-ci ont vocation à définir au mieux les conditions dans lesquelles les infrastructures peuvent être utilisées, ainsi que les obligations et responsabilités de chacune des parties. Elles visent à clarifier et à améliorer les relations entre la commune et les associations, mais également à optimiser la gestion des différents équipements.

Le Conseil Municipal a ainsi autorisé Monsieur le Maire à signer une convention avec l'association Sport pour Tous, pour la mise à disposition de la salle Simenon du lundi au vendredi, et plus particulièrement le jeudi matin de 9h30 à 10h45. Compte tenu du succès des activités proposées et de l'augmentation de la fréquentation des cours, l'association sollicite l'extension de ce créneau horaire du jeudi matin, de 8h15 à 11h30, afin de proposer un cours supplémentaire de stretching postural pour le reste de la saison associative 2024/2025.

AR Prefecture

017-211702220-20241126-2477-DE

Reçu le 28/11/2024

En conséquence,

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la convention de mise à disposition de la Salle Simenon au bénéfice de l'association Sport pour Tous, pour la saison 2024/2025,

Considérant la demande de l'association Sport pour Tous d'étendre le temps d'occupation de la Salle Simenon le jeudi matin, pour couvrir l'amplitude 8h15 à 11h30,

Considérant la disponibilité de cette salle sur le créneau sollicité,

Considérant la nécessité de fixer les conditions de mise à disposition des locaux communaux au profit des associations communales,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition de la salle Georges Simenon au profit de l'association Sport pour Tous, pour la saison 2024/2025 ;

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant ci-annexé.

Fait et délibéré les jours, mois et an que
dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Marsilly, le 27 novembre 2024



Maire,

Hervé PINEAU

Le Secrétaire,

Joseph GARCIA